



# COMPTE RENDU SUCCINCT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2021

VILLE DE GIF

	PRÉSENTS	ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRÉSENTÉ(E)S	ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRÉSENTÉ(E)S	TITULAIRE DU POUVOIR
M. BOURNAT, maire	X			
M. CAUCHETIER, adjoint au maire	X			
Mme MERCIER, adjointe au maire	X			
M. ZIGNA, adjoint au maire	X			
Mme LANSIART, adjointe au maire	X			
M. BARRET, adjoint au maire	X			
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, adjointe au maire	X			
M. FASOLIN, adjoint au maire	X			
Mme BAUDART, adjointe au maire	X			
M. DUPUY, adjoint au maire	X			
Mme LAVARENNE, adjointe au maire		X		Mme MERCIER
M. FAUBEAU, conseiller municipal délégué	X			
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée	X			
M. TOURNEUR, conseiller municipal délégué	X			
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée	X			
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué	X			
Mme TOURNIAIRE, conseillère municipale déléguée	X			
M. ROMIEN, conseiller municipal	X			
Mme ASMAR, conseillère municipale	X			
M. BOURIOT, conseiller municipal		X		Mme BAUDART
Mme BOUCHEROY, conseillère municipale	X			
M. NISS, conseiller municipal		X		M. BOURNAT
Mme TARREAU, conseillère municipale	X			
M. BERTON, conseiller municipal	X			
M. CLAUSSE conseiller municipal			X	
Mme BARBÉ, conseillère municipale	X			
Mme LARDIER, conseillère municipale	X			
M. LEHN, conseiller municipal	X			
Mme NOIROT, conseillère municipale	X			
Mme LENZ, conseillère municipale	X			
M. MANIL, conseiller municipal	X			
Mme BAGUE, conseillère municipale		X		Mme NOIROT
M. DE MONTMOLLIN, conseiller municipal	X			
Mme LE ROY, conseillère municipale	X			
M. HAVEL, conseiller municipal	X			

- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s,

Mme LARDIER est désignée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2021**

---

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2021.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2021**

---

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2021.

## **I – AFFAIRES FINANCIERES**

---

### **1. Modalités d'application de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de limiter à hauteur de 40 % de la base imposable, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés visés à l'article R. 331-63 du même Code.

## **II – SPORTS**

---

### **1. Tarifs pour les stages « culture et sports » pour l'année scolaire 2021-2022**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le tarif plein pour chacun des stages « culture et sports », organisés du 25 au 29 octobre 2021, du 7 au 13 juillet 2022 et du 22 au 26 août 2022, à l'accueil de loisirs de la Plaine, et du 21 au 25 février 2022 à l'accueil de loisirs de l'Abbaye, à 159,60 € par enfant,

- **DECIDE** d'appliquer à ce tarif la grille des quotients familiaux pour l'année scolaire 2021-2022 adoptée le 25 juin 2021 par délibération du Centre Communal d'Action Sociale, avec arrondi à la deuxième décimale à 0 ou 5 centimes.

## **III – PETITE ENFANCE**

---

### **1. Lieu d'Accueil Enfants/Parents du plateau de Moulon – Création et demande d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents sur le plateau de Moulon,

- **SOLLICITE** l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le Lieu d'Accueil Enfants/Parents du plateau de Moulon,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou sa conseillère municipale déléguée, à signer tous les documents relatifs au fonctionnement et au financement du Lieu d'Accueil Enfants/Parents du plateau de Moulon.

## **IV – TRAVAUX**

---

### **1. Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme Certificats d'Economies d'Energie- Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique - Approbation**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, la Communauté Paris Saclay, les communes de Bures-sur-Yvette, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Longjumeau, Massy, Nozay, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette, dans le cadre du programme Certificats d'Economies d'Energie- Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention et tous documents y afférent.

## **V – AFFAIRES FONCIERES**

---

### **1. Zone d'Aménagement Concerté de Moulon - Remise en propriété d'ouvrages d'infrastructures - Deuxième phase de réalisation**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des emprises foncières des ouvrages d'infrastructures relatifs à la deuxième phase de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Moulon auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay, telles que figurant en rayé sur le plan annexé à la délibération, conformément au programme des équipements publics modifiés et ce, sous réserve du parfait état d'achèvement des travaux,

- **DIT** que cette acquisition interviendra à la suite de la signature des procès-verbaux de remise d'ouvrages actant la prise de possession des ouvrages d'infrastructures par la commune et leur reprise en gestion par la Communauté Paris-Saclay, et de l'acte de transfert de propriété correspondant,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer les procès-verbaux de remise d'ouvrages actant la prise de possession des ouvrages d'infrastructures par la commune et leur reprise en gestion par la Communauté Paris-Saclay, ainsi que la promesse de vente, s'il y a lieu, et l'acte de transfert de propriété correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

- **DIT** que les frais d'actes notariés et honoraires liés à l'établissement des actes seront pris en charge par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay.

### **2. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BK n° 43 – Signature d'un protocole d'accord avec la Régie Autonome des Transports Parisiens, RATP Habitat et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le protocole d'accord relatif à l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section BK n° 43, sur sa partie Nord, d'une superficie de 3 400 m<sup>2</sup>, située à proximité de la gare RER B de Gif-sur-Yvette, appartenant à la Régie Autonome des Transports Parisiens, au prix de 854 000 €, en vue de son intégration dans le domaine public communal, afin d'y construire une médiathèque, en contrepartie de la cession de droits à construire d'une superficie de 3 400 m<sup>2</sup> de surface de plancher par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay au profit de RATP Habitat, filiale immobilière du groupe RATP,

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ledit protocole d'accord ainsi que toutes les pièces y afférentes.

### **3. Aire de retournement de la Montée des Chèvres - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 277 dans le cadre de la mise en œuvre de l'emplacement réservé « U »**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 277, d'une superficie d'environ 95 m<sup>2</sup>, tel que figurant en rayé sur le plan annexé à la délibération, au prix de l'euro symbolique, en vue d'aménager une aire de retournement en extrémité Sud de la Montée des Chèvres, dans le cadre de la mise en œuvre de l'emplacement réservé « U » du Plan Local d'Urbanisme, afin d'améliorer les conditions générales de circulation, et de son intégration dans le domaine public communal,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer la promesse de vente, s'il y a lieu, et l'acte de transfert de propriété correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

- **DIT** que les frais d'actes et frais annexes liés à cette opération sont inscrits au budget communal.

## **VI – CADRE DE VIE et URBANISME**

---

### **1. Changement de la dénomination de la voie « Chemin du Radium »**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de renommer la voie dénommée « Chemin du Radium » par « Chemin Vert ».

## **VII – COMMUNICATION AU CONSEIL**

---

### **1. Rapport d'activités de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2020**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités de la Communauté Paris-Saclay, pour l'année 2020.

## **VIII – SERVICE PUBLIC POSTAL**

---

### **1. Motion de protestation contre la fermeture pour travaux du bureau principal de La Poste de Gif pour la période d'octobre 2021 à mars 2022**

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PROTESTE** vivement contre le projet de fermeture pendant une période continue minimale de cinq mois du bureau principal de La Poste, sis 29, rue Henri Amodru alors même qu'aucune modalité de substitution n'est proposée pour garantir aux usagers un accès de proximité au sein du secteur du centre-ville,

- **DEMANDE** à la direction départementale de La Poste de prendre sans délais toutes les mesures propres à garantir la continuité du service public postal en centre-ville,

- **DIT** par ailleurs que la création d'une agence postale communale au sein de la mairie-annexe de Chevry-Belleville sera repoussée tant que les travaux de rénovation du bureau principal de La Poste sis 29, rue Henri Amodru ne seront pas achevés,

- **DIT** que la municipalité est prête à permettre l'installation de bâtiments modulaires transitoires en centre-ville,

- **CHARGE** monsieur le maire de transmettre la présente motion à monsieur Philippe WAHL, Président Directeur Général du groupe La Poste, et à la direction départementale de La Poste.

**IX – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

**X – INFORMATIONS DIVERSES**

---

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie-annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01 OCT. 2021

Le maire  
Michel BOURNAT

